Image not found or type unknown

un cours d'eau (plus eaux souterraines) traverse une parcelle

Par **sylou75**, le **21/05/2023** à **22:32**

bonsoir,

Je voudrais savoir si à partir d'un cours d'eau (un ruisseau) qui traverse un fonds, (le sol à certains endroits est maraichageux) le propriétaire y a fait creuser un étang. reste -il propriétaire du sol ?

[quote]
La propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, et sur ce qui s'y unit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. (..) « *la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous*[/quote]

merci

Par **Cousinnestor**, le **22/05/2023** à **07:00**

Hello !

Lectures :

https://france-cadastre.fr/site/plan-deau-etang-reglementation/

https://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Modeledossieretang_cle8fdb73-1.pdf

https://www.nievre.gouv.fr/contenu/telechargement/13476/116914/file/reglementation_plans_d_eau-2.pdf

A+

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2023** à **07:57**

Bienvenue et bonjour.

L'article 552 du code civil dit que la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous »
En conséquence, un propriétaire peut :
« faire au-dessous toutes les constructions et fouilles qu'il jugera à propos »

Cependant, il convient de se renseigner auprès de la mairie afin de respecter la réglementation locale en vigueur en fonction de la superficie et de la protection de la faune et/ou la flore.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés